

Le Courier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté N° 115
5 septembre 2008 - Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Coordination Francis Marche Mondiale des Femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

--

- 1 - La malvenue du Pape
 - 2 - Déclaration de la Marche Mondiale des Femmes en Asie du Sud
 - 3 - décrets du 22 août 2008 sur le « livret de famille » et l'« acte d'enfant sans vie »: un recul pour les droits des femmes, des mesures mortifères : communiqué MFPPF, Cadac, CNDF
 - 3 - Colloque du MFPPF sur l'avortement : précisions (voir N° 112)
 - 5 - réunion national CNDF
 - 6 - Femmes en résistance : une sixième édition contre l'effacement des femmes !
-

MOBILISATION

1 - La malvenue du Pape

La Marche Mondiale des Femmes France, avec d'autres associations et organisations, appelle à une manifestation unitaire contre la venue du pape le vendredi 12 à 18h30 au Métro Filles du Calvaire. Nous pensons que les positions que défend ce pape sont assez réactionnaires et dangereuses pour profiter de cette occasion de réagir. C'est aussi l'occasion de défendre la laïcité. Nous avons choisi le vendredi parce qu'une "marche des catholiques" aura lieu au même moment. Nous vous espérons nombreuses et nombreux.

**Dernière réunion de préparation
Bourse du Travail Paris
Mardi 9 septembre de 19h à 21h
Salle Ferrer**

Le tract d'appel :

REMBALLE TON PAPE !

Les 12, 13 et 14 septembre prochain, le Pape Benoît XVI (Joseph Ratzinger) sera pour la première fois en France, invité par Nicolas Sarkozy. Cette présence du Chef du Vatican, cautionnée par l'Etat français, est inacceptable et constitue une attaque contre le mouvement social pour plusieurs raisons.

Une attaque contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Par cette invitation, Nicolas Sarkozy confirme sa position sur une « laïcité positive » qui ne devrait pas avoir « le pouvoir de couper la France de ses racines chrétiennes ». Il n'hésite pas à promouvoir l'intrusion de la pensée chrétienne dans les affaires publiques quand il dit que

« dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé ». Malgré les protestations, la rentrée prochaine verra « l'éducation civique » remplacée une « l'instruction civique et morale » aux relents de catéchisme républicain et d'obéissance aveugle aux règles. N'oublions pas aussi qu'en 2007, Christian Vanneste, député UMP-CNI du Nord, a envoyé à des établissements scolaires l'ouvrage « *Homme et femme, il les créa* », condamnant les théories de l'évolution et l'homosexualité.

Il y a une persistance des liens structurels entre Etat français et autorité vaticane. Le Président de la République a accepté le titre de chanoine. Christine Boutin, actuelle ministre du logement et de la ville, est nommée depuis 1995 au Conseil Pontifical pour la famille du Vatican, et son cabinet ministériel compte un prêtre, Jean-Marie Petitclerc. Ces exemples constituent une attaque contre la laïcité instituée par la loi.

Une attaque contre les femmes

Les propos à l'encontre des femmes et de leurs droits tenus par l'Eglise catholique en général, et par Benoît XVI en particulier, sont rétrogrades, sexistes, misogynes et lesbophobes. Dans sa lettre encyclique *Evangelium Vitae*, il semble nécessaire à Ratzinger de rappeler les paroles prêtées à Dieu envers Eve, suite au prétexte « péché originel » : « *Le désir te portera vers ton mari, et celui-ci dominera sur toi* » (Genèse, 3, 16).

La supériorité divine des hommes sur les femmes organise la société dans toutes ses sphères : Ratzinger ajoute que « *les femmes qui le désirent librement pourront consacrer la totalité de leur temps au soin du ménage [S?], tandis que celles qui désirent avoir d'autres activités pourront le faire, avec des horaires adaptés, sans être mises devant le choix de devoir sacrifier leur vie de famille.* » A l'heure où les femmes occupent une large part des emplois précaires et consacrent une majorité du temps qu'il leur reste au travail domestique gratuit, Benoît XVI tient à leur rappeler leur place : le foyer et la famille. La famille, défendue par Ratzinger, est surtout le premier lieu de la violence domestique.

Une attaque contre le droit à la contraception et à l'avortement

Le catéchisme de l'Eglise catholique perdure : « *le plaisir sexuel est moralement désordonné quand il est recherché pour lui-même, isolé des finalités de procréation et d'union.* »

Puisque la norme est que sexualité et reproduction soient intimement liées, c'est tout d'abord au droit à l'avortement que l'Eglise catholique s'en prend. Des milliers de femmes meurent chaque année dans les pays où l'avortement est illégal. Là où il est légalisé, le droit des femmes à disposer de leur corps est attaqué sans relâche. En France, où 40 % des femmes avortent une fois dans leur vie, les services hospitaliers qui le pratiquent sont de moins en moins financés, sous l'influence d'un lobbying actif de l'Eglise catholique. Cette dernière promeut également l'extension de la clause de conscience - le droit des médecins à refuser de pratiquer l'avortement notamment - et indique qu'il s'agit d'un devoir.

Une attaque contre nos vies : le pape complice de la propagation du VIH

L'Eglise catholique s'en prend globalement à la majorité des moyens de contraception, y compris le préservatif qui permet de se protéger de nombreuses maladies sexuellement transmissibles et, notamment, du virus du Sida (VIH).

Dans un contexte mondial où la pandémie du VIH progresse et fait des ravages, continuer d'interdire des méthodes de protection des vies humaines, comme le préservatif, qui sont simples, peu coûteuses et efficaces est criminel.

Une attaque contre le droit de choisir son genre et sa sexualité

La Bible condamne l'homosexualité et Ratzinger décrit « *l'inclination particulière de la personne homosexuelle* » comme « *un comportement intrinsèquement mauvais du point de vue moral* ».

Par ses propos, l'Eglise permet de légitimer toutes les discriminations et violences commises envers les lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transexuel-le-s et intersexes (LGBTI). Elle fait perdurer un ordre moral qui condamne à la sous-citoyenneté toutes celles et ceux qui ne veulent pas s'y conformer. Cet ordre suppose qu'il n'existe que deux genres, « naturellement » déterminés par deux sexes, hommes et femmes nécessairement complémentaires, niant ainsi l'existence des personnes transgenres, transsexuelles et intersexes.

Une attaque contre la solidarité et les luttes sociales

A propos des immigré-es, le Pape a souligné que quiconque leur apportait son aide devait le faire « *dans le respect de la loi faite pour assurer le bon déroulement de la vie sociale*. » On voit que quand il s'agit de gens que la police rafle et emmène en centre de rétention, les capacités de protestation de l'Eglise catholique ne se sont pas beaucoup améliorées depuis la Seconde guerre mondiale.

Mais, plus globalement, Benoît XVI tient à envoyer un message clair contre l'émancipation : « *il serait criminel de prendre les éléments de la piété populaire et de les orienter vers un plan de libération purement terrestre, lequel se révèlerait rapidement comme rien d'autre qu'une illusion* ». Pour tous et toutes les opprimé-e-s, pour tous ceux et celles qui voudraient lutter pour voir leur situation s'améliorer ou qui aspirent à un monde meilleur, il suffirait de courber l'échine pour pouvoir atteindre le bonheur mais seulement après la mort.

- Nous sommes contre la violence et les discriminations de l'Eglise.
- Nous sommes pour le droit de faire ce que nous voulons de notre corps, sans avoir à répondre à une norme, à une esthétique, qu'elle soit religieuse, sociale ou idéologique. - Nous sommes pour le droit de choisir nos sexualités, sa/son/ses partenaires. Nous réaffirmons que l'accomplissement des femmes ne passe pas par la maternité, qu'elle n'est pas un destin biologique mais doit rester un choix.

Nous exigeons :

- que l'Eglise ne s'immisce pas dans la politique,
- que l'Eglise arrête de faire des déclarations criminelles,
- que le gouvernement français mette tout en place pour s'affranchir de l'idéologie catholique,
- le libre accès et la totale gratuité des moyens de contraception et de l'avortement

Signataires : Marche Mondiale des Femmes, Panthères roses, Alternative libertaire, Offensive libertaire et sociale, Scalp , Ligue Communiste Révolutionnaire, Collectif National Droits des Femmes, Coordination des associations pour le droit a l'avortement et à la contraception (CADAC), Collectif libertaire de Bourges, Coordination des Collectif Unitaires pour une Alternative au Libéralisme de l'Hérault, Coordination Femmes Egalité, Scab (Suisse), Fédération Sud-PTT, Ligue du droit des femmes, Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPP), Dones D'Enllac (Catalogne), Collectif de pratiques et de réflexions féministes " Ruptures ", Réseau féministes " Ruptures ", ACT'-UP-Paris, MRAP Marseille, Association culture

TEXTES

2 - Déclaration de la Marche Mondiale des Femmes en Asie du Sud lors au ASACR

Nous, femmes de l'Asie du Sud, dénonçons, condamnons et nous opposons à toute attitude, stratégie politique et action de personnes, organisations, organismes, états et gouvernements contre la paix, le progrès, la prospérité, l'unité et la pureté de la fraternité, la solidarité et l'amour du prochain, conduisant à la pauvreté, la guerre, la faim, les suppressions et les conflits.

Nous, femmes de l'Asie du Sud :

1 - dénonçons les systèmes séculaires pérennes maintenant une relation sociale patriarcale entre les hommes et les femmes et soutenant les idées fondamentalistes, les traditions féodales et la masculinité, rendant la vie des femmes misérable.

2 - dénonçons la solide emprise des us et coutumes sur les femmes dans les sociétés promouvant la violence contre les femmes comme le viol, les crimes des femmes brûlées vives, les tortures physiques, le trafic des femmes, les meurtres pour « l'honneur », la prostitution, le harcèlement au travail.

3 - dénonçons les politiques économiques se répercutant sur la vie des êtres humains et les réduisant à la pauvreté, comme la mondialisation néolibérale et les politiques déterminées par l'OMC, le FMI et la Banque Mondiale.

4 - condamnons les chefs de pays et forces politiques soutenus par les États-Unis pour leurs intérêts personnels, et montant des conflits dans leur propre pays et dans leurs pays voisins.

5 - censurons toute sorte d'ogives et d'armes nucléaires conçues au nom de la défense du pays et de la paix dans la région.

6 - dénonçons toute action au nom de la guerre contre la terreur ; les États-Unis sont en train de créer une situation belliqueuse (en Afghanistan, dans le nord du Pakistan, en Iraq) et poursuivent la même stratégie dans divers autres pays de l'Asie du Sud.

3 - décrets du 22 août 2008 sur le « livret de famille » et l'« acte d'enfant sans vie »
Un recul pour les droits des femmes, des mesures mortifères : communiqué MFPF, Cadac, CNDF

Faisant suite à l'arrêt du 6 février 2008 de la 1ère Chambre de la Cour de Cassation - dont nous avions dénoncé la remise en cause qu'il impliquait du droit à l'avortement - les ministres de la Justice et de la Santé publient au journal officiel du 22 août, deux décrets et leurs arrêtés modifiant les conditions d'établissement d'un « acte d'enfant sans vie » et autorisant son inscription sur le livret de famille des parents.

L'établissement de cet acte n'est plus soumis, comme il l'était précédemment selon la circulaire du 30 novembre 2001, à des limites sur l'âge (22 semaines d'aménorrhée), ou le poids (500G) d'un fœtus mort, mais à la présentation d'un certificat médical d'accouchement dont le modèle est joint aux textes officiels, signé par le praticien (médecin ou sage-femme) ayant effectué l'accouchement, ou par un autre praticien « qui dispose des éléments cliniques permettant d'en affirmer l'existence ».

On est atterré par l'absurdité de ces textes qui satisfont aux pressions de groupes religieux intégristes et qui font l'effet d'un bricolage et leur absurdité. Nulle part n'apparaît de mention concernant le stade de développement de l'embryon, au mépris de la législation encadrant par ailleurs l'IVG !

Proposer en effet l'inscription au registre de l'Etat Civil et sur le livret de famille d'un fœtus-mort, quel que soit son stade de développement ou son poids, c'est, de fait, quoiqu'en disent les ministres, reconnaître une personnalité juridique à l'embryon. Nous sommes donc bien, ainsi que nous l'avions dénoncé, en train de glisser vers la reconnaissance du statut juridique de « personne » à l'embryon, et par là vers la possible remise en cause du droit à l'avortement,

vers la remise en cause du droit des femmes à disposer de leur corps, à vivre leur sexualité comme elles l'entendent, et à décider librement du nombre d'enfants qu'elles souhaitent. L'ANCI, la CADAC et le MFPP dénoncent fermement l'ambiguïté, l'absence de courage et de responsabilité de ces textes, et l'offensive sournoise dont ils sont porteurs contre le droit à l'avortement, droit fondamental des femmes.

Ils n'acceptent pas que le gouvernement, instrumentalisant la détresse de certaines femmes, cautionne l'esprit mortifère d'une telle démarche, au détriment des enfants vivants dans les fratries, qu'il favorise la confusion entre le projet d'enfant et la réalité de la personne née vivante.

Ils considèrent comme inacceptable la réponse faite aux questions sociétales que pose l'arrêt de la Cour de Cassation, par les ministères de la justice et de la santé qui, en précipitant la parution de ces décrets à quelques mois de la consultation nationale sur la loi de bioéthique annoncée par ce même gouvernement, privent notre société d'un véritable débat, tout en cautionnant les positions hors-la-loi des anti-IVG.

Partout dans le monde des lobbies oeuvrent ouvertement, au détriment de la santé et de la vie des femmes, pour empêcher toute légalisation là où ce droit fondamental n'existe pas, ou pour le supprimer là où il existe.

L'ANCI, la CADAC, le Planning n'acceptent pas que soient mis en place des textes mortifères pour les femmes et les familles et que soit remis en cause, par quelques moyens que ce soit, le droit à l'avortement obtenu après un long combat et au prix d'un lourd tribut payé par les femmes.

ANCI, CADAC, MFPP

DEBATS, COLLOQUES, RÉUNIONS

4 - Colloque Européen du MFPP : Droit à l'avortement : quels enjeux pour les femmes en Europe ? Précisions

Ce colloque a lieu à la Maison de la Mutualité, 42 rue St Victor, 7005 Métro Maubert Mutualité. 45 euros pour une journée, 80 euros pour les deux jours. Chèque et inscription MFPP 4 square St Irénée 75011 Paris. Donner Nom et prénom, organisme, téléphone, mail

5 - réunion nationale CNDF

Le Collectif National pour les Droits des Femmes tiendra sa réunion nationale les 4 et 5 octobre à Paris. S'inscrire : colcadac@club-internet.fr

6 - Femmes en résistance : une sixième édition contre l'effacement des femmes !

Pour sa sixième édition, le Festival "Femmes en résistance" se tiendra les 27 et 28 septembre prochain au centre Jean Vilar d'Arcueil (94).

Le thème de cette année : comment les femmes parviennent à résister à leur double effacement, celui qui leur recommande de ne pas se faire entendre trop fort, et celui de la mémoire de l'humanité, qui a trop souvent oublié de conserver les traces de notre passage !

Le festival débutera le samedi 27 septembre à 13h, vous pouvez dès maintenant nous rejoindre sur notre site pour y consulter le programme :

<http://www.resistancesdefemmes.org>

L'équipe du festival

